

Commune du Bouchage



Département de l'Isère

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION



Mairie

60 route des Corbassières

38510 Le Bouchage

Tél : 04 74 80 03 42

Fax : 04 74 80 56 77

Email mairie.bouchage@wanadoo.fr

SOMMAIRE

■ Introduction

■ Partie 1 : les principes de la concertation

■ Partie 2 : la procédure d'élaboration du PLU

■ Partie 3 : les outils de communication et de concertation qui ont été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du PLU :

- Mise à disposition du public en Mairie des principaux documents relatifs à l'état d'avancement du projet de PLU
- Ouverture du registre de la concertation destiné à recueillir les remarques du public et les observations d'intérêt général
- Organisation de trois réunions publiques
- Organisation de réunions techniques avec des représentants de la profession agricole
- Diffusion d'informations par les comptes rendus de Conseils Municipaux
- Création de la rubrique « PLU » sur le site internet de la commune
- Permanence « Urbanisme »
- Rendez-vous avec le Maire
- Support Presse

■ Conclusion

INTRODUCTION

Par délibération du 31 mai 2010, le Conseil Municipal de la commune du Bouchage a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément à l'article L.123-13 de la loi SRU du 13 décembre 2000, et L.123-19 du Code de l'urbanisme.

Les études relatives à l'élaboration du PLU ont été effectuées par les membres du Conseil Municipal assistés du bureau d'études « EPODE ».

Les modalités de la concertation, conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme ont été précisées dans la délibération n°31/10 transmise en Sous-Préfecture le 04/06/2010.

La concertation a eu lieu tout au long de la démarche d'élaboration du projet de PLU et a ponctué ses différentes étapes.

Cette concertation s'est adressée à toute la population Boucharante et a permis des échanges constructifs et de qualité.

Le présent bilan de concertation se compose comme suit :

- une première partie rappelant les principes de la concertation,
- une deuxième partie exposant la procédure d'élaboration du PLU
- une troisième partie présentant les outils de communication et de concertation qui ont été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du projet de PLU.

La concertation s'est inscrite dans la volonté d'apporter des réponses aux questions formulées afin d'informer les personnes s'étant exprimées de la manière dont leurs observations ont pu être prises en compte ou pas.

Il est cependant précisé que le bilan de la concertation ne peut apporter de réponses à titre individuel, mais uniquement de façon thématique et transversale.

Le bilan de la concertation est présenté le 26 septembre 2012 par Madame Annie Pourtier, Maire devant le Conseil Municipal qui en délibérera.

PARTIE 1 : Les principes de la concertation

L'article L123.6 du Code de l'Urbanisme, octroie aux communes la compétence pour élaborer leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le PLU a pour vocation d'être un document d'urbanisme unique applicable à l'ensemble du territoire communal intégrant en particulier, pour des raisons de cohérence, toute la dimension opérationnelle de l'urbanisme.

La procédure d'élaboration d'un PLU comprend plusieurs étapes :

- le Conseil Municipal délibère sur le PLU et précise les modalités de concertation avec la population
- Diagnostic des territoires et étude
- Débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
Première phase de la concertation menée durant l'élaboration du projet PLU

- Le Conseil Municipal arrête le PLU et tire le bilan de la concertation
- Enquête publique
- Le Conseil Municipal approuve le PLU
Deuxième phase de la concertation : enquête publique

Tel qu'il peut être constaté, la concertation n'est donc pas une étape de l'élaboration du PLU dans la mesure où elle est présente tout au long de la démarche. Toutefois, deux phases doivent être distinguées :

- La première réalisée durant l'élaboration du projet de PLU (rapport de présentation, PADD, règlement, annexes...) et faisant l'objet d'un bilan qui doit être approuvé par le Conseil Municipal en même temps ou avant l'arrêt du projet de PLU.

- La seconde qui s'effectue après l'arrêt du projet de PLU et l'approbation du bilan de la concertation de la phase 1. Cette seconde phase de concertation consiste d'une part en la mise à disposition du public du projet de PLU arrêté et d'autre part en une enquête publique d'un mois réalisée à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées, soit 3 mois minimum après l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal.

PARTIE 2 : La procédure d'élaboration du PLU

L'action publique repose de plus en plus sur l'information et la mise en place d'un dialogue constructif avec les populations concernées.

L'article L300.2 du code de l'Urbanisme précise que dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune, «*le Conseil Municipal délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration, les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées...(...), à l'issue de cette concertation, le Maire en présente le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibère* ».

La commune du Bouchage a donc, le 31 mai 2010, dans le cadre de la délibération prescrivant l'élaboration de son PLU, défini les modalités de la concertation de la population qu'elle souhaitait mettre en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLU jusqu'à son arrêt par le Conseil Municipal.

Ainsi, lors de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité que la concertation devait être mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Réunions publiques
- Mise à disposition d'un registre de la concertation
- Comptes rendus de Conseils Municipaux

Parallèlement à ces modalités de la concertation définies par le Conseil Municipal, des réunions plus spécifiques ont été organisées notamment des réunions techniques avec des agriculteurs locaux et le représentant communal de la Chambre d' Agriculture.

PARTIE 3 : outils de communication et de concertation qui ont été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du projet de PLU.

MISE A DISPOSITION DES PRINCIPAUX DOCUMENTS DU PLU

&

OUVERTURE DU REGISTRE DE LA CONCERTATION

Il a été procédé à l'ouverture d'un registre de la concertation destiné à recueillir les remarques du public et les observations d'intérêt général. Ce registre de la concertation a été mis à la disposition du public aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie pendant toute la durée de l'élaboration du PLU.

Les principaux documents relatifs à l'état d'avancement du projet de PLU ont été mis à la disposition du public en Mairie du Bouchage dans le registre de la concertation :

- La présentation de la réunion publique du 1^{er} avril 2011
- La présentation de la réunion publique du 23 septembre 2011
- La présentation de la réunion publique du 6 septembre 2012
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- La présentation du PADD
- Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2012 présentant le débat d'orientation du PADD

Un affichage municipal a informé les habitants de la mise à disposition du registre de concertation

« Dans le cadre de l'élaboration de notre PLU, un registre de concertation est à votre disposition aux heures d'ouverture du secrétariat. »

ORGANISATION DE TROIS REUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques se sont déroulées à la Salle des Fêtes du Bouchage. Afin que tous les Boucharants soient informés de ces réunions des affichages ont été réalisés sur les panneaux d'affichages municipaux, des annonces ont été effectuées par le biais des comptes rendus de conseils municipaux, des publications dans la presse ont été réalisées et un courrier a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres pour annoncer la dernière réunion publique.

Outre la présence de l'équipe en charge de l'élaboration du PLU (Bureau d'étude), lors de ces réunions, le Maire était également présent afin d'animer le débat et de répondre aux questions des participants. Le Maire a rappelé le cadre réglementaire et les orientations du PADD lors de la réunion du 06/09/2012.

Présentation publique du 1^{er} avril 2011

Elaboration du PADD : Procédure et diagnostic communal

- . Définition du PLU
- . Compatibilité du PLU avec les lois nationales (solidarité et renouvellement urbain, Loi sur l'eau, Grenelle, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT des Boucles du Rhône en Dauphiné), Plan Local d'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU).
- . Le contexte réglementaire : la loi SRU de 2000/L110 du code de l'urbanisme
- . Le contexte supra communal : le Bouchage est membre de la CCPC lui-même membre du Schéma de cohérence territoriale des Boucles du Rhône en Dauphiné réalisé en 2000.
- . Le diagnostic territorial : le territoire communal, la population de ce territoire
- . Les objectifs et les orientations

Les modalités de l'annonce de la réunion publique ont été les suivantes :

- . **Affichage municipal**
- . **Ordre du jour du Conseil Municipal**

Présentation publique du 23 septembre 2011

Elaboration du PADD : Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable

- . Les enjeux du diagnostic
- . Les priorités d'aménagement et de développement durable
- . Les principes d'aménagement pour la commune du Bouchage

Les modalités de l'annonce de la réunion publique ont été les suivantes :

- . **Affichage municipal**
- . **Ordre du jour du Conseil Municipal**

Présentation publique du 06 septembre 2012



Présentation publique du dossier de PLU avant arrêt

- . La définition du PLU
- . Le rappel du cadre réglementaire
- . Les orientations du SCOT
- . Le rappel des orientations du PADD
- . La présentation des orientations du plan de zonage
- . Les étapes suivantes

Les modalités de l'annonce de la réunion publique ont été les suivantes :

- . **Affichage municipal**
- . **Publication dans la presse locale**
- . **Courrier individuel adressé à tous les habitants**
- . **Annonce sur la page d'accueil du site internet**

MAIRIE DE LE BOUCHAGE

60 route des Corbassières
38510 Le Bouchage

Tel : 04 74 80 03 42

Fax : 04 74 80 56 77

Email mairie.bouchage@wanadoo.fr



Le Bouchage

Madame Annie Pourtier

Maire du Bouchage

A

Mesdames et Messieurs les habitants du Bouchage

Le Bouchage, le 20 juillet 2012,

INVITATION REUNION PUBLIQUE : PLAN LOCAL D'URBANISME

Présentation du PADD

Madame, Monsieur,

La municipalité du Bouchage a débuté en 2010 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). La conception de ce document d'urbanisme s'articule autour de plusieurs étapes programmées sur une durée d'environ deux ans. Les deux premières portent sur le diagnostic communal ainsi que sur le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.).

Depuis les années 1990, la préoccupation des citoyens et des politiques en matière d'environnement est de plus en plus présente. La notion de développement durable apparaît avec l'idée de «*Subvenir aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*». Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune du Bouchage a pour ambition de répondre à ces nouveaux enjeux. Outil de prospective territoriale, document politique exprimant le projet de la commune à horizon de 10 ans, plan d'orientation stratégique définissant les choix de la collectivité en matière d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement du territoire, ce PADD veut répondre aux besoins exprimés lors du diagnostic.

Lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2012, j'ai présenté le PADD de la commune du Bouchage à l'ensemble des élus. Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat sur les orientations du PADD en application de l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme. Nous souhaitons vous présenter et débattre avec vous des orientations d'aménagement proposées. Nous vous convions donc à participer à une réunion publique :

Le jeudi 6 septembre 2012 à 20h00 à la Salle des Fêtes du Bouchage

Vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleures et cordiales salutations.

Le Maire, Annie Pourtier

INFOS PRATIQUES



BOUVESSE-QUIRIEU

Club de l'âge d'or
Réouverture, mercredi 5 septembre, salle de la mairie, à 14 heures.

CHARETTE

Club de danse
Reprise des cours, aujourd'hui, salle de l'Asvol, Hip-hop (enfants-ados) de 19 heures à 20 heures, modern'Jazz (ados et adultes) de 20 heures à 21 h 15, rock (ados-adultes) de 21 h 15 à 22 h 15.

LE BOUCHAGE

Plan local d'urbanisme
Réunion publique, jeudi 6 septembre, salle des fêtes, à 20 heures.

LES AVENIÈRES

Médiathèque
Mercredi 5 septembre, réouverture au public à 9 h 30.

Association les dix doigts
Vendredi 7 septembre, de 19 h à 21 h et samedi 8 septembre de 8 h à 12 h à la salle des fêtes de Ciers, bourse aux vêtements hommes-femmes-enfants et puériculture. Contact au 06 51 09 07 76.

Forum des associations
Samedi 8 septembre, au gymnase de 9 h à 12 h.

MONTALIEU-VERCIEU

Club "Les Retrouvailles"
Rentrée ce mardi 4 septembre au local à 14 heures.

Gym club
Assemblée générale, mercredi 5 septembre, au gymnase, démonstrations

et essais à partir de 16 heures, AG de 17 heures à 18 heures, inscriptions à partir de 18 heures.

MORESTEL

Rentrée au lycée
A 8 h pour les classes de seconde, à 10 h pour les premières et terminales aujourd'hui.

Cartes de chasse
Remise des cartes, vendredi 7 septembre, salle des tilleuls, clos Claret, à 20 h 30.

Maison Ravier
Visite commentée de l'exposition Camille et Paul Claudel, vendredi 7 septembre, à 15 heures, inscriptions au 04 74 80 06 80.

Rentrée des associations
Organisée par le centre social, samedi 8 septembre, abords salle de l'amitié, de 9 heures à 13 heures.

Rencontre valides-handicapés
Avec de nombreuses animations et associations, organisé par l'association Isa, samedi 8 septembre, salle de l'amitié, à 14 heures.

Festivités Umac
L'Umac cantonale organise ses festivités, samedi 15 septembre, salle de l'amitié, inscriptions urgentes au repas auprès d'Eugène Schaffner au 04 74 80 10 52.

SERMÉRIEU

Gym toujours en forme
Reprise des cours, mercredi 5 septembre, salle des fêtes, à 10 h 30.

INFOS PRATIQUES



MORESTEL

Cartes de chasse
Remise des cartes demain, à la salle des Tilleuls au clos Claret, à 20 h 30.

Maison Ravier
Visite commentée de l'exposition "Camille et Paul Claudel" demain, à 15 heures. Inscriptions au 04 74 80 06 80.

Rentrée des associations
Organisée par le centre social samedi 8 septembre, aux abords de la salle de l'Amitié, de 9 à 13 heures.

Rencontre valides-handicapés
Organisée par l'association Isa avec de nombreuses animations et associations, samedi 8 septembre à la salle de l'Amitié, à 14 heures.

Festivités Umac
L'Umac cantonale organise ses festivités le samedi 15 septembre, à la salle de l'Amitié. Inscriptions urgentes au repas auprès d'Eugène Schaffner au 04 74 80 10 52.

LE BOUCHAGE

Plan local d'urbanisme
Réunion publique aujourd'hui, à la salle des fêtes, à 20 heures.

SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL

Gym pour tous
Reprise des cours demain, à la salle des fêtes, à 8 h 45.

VÉZERONCE-CURTIN

Basket
Samedi 8 septembre, journée de découverte au stade de Vézeronce, de 13 h 30 à 17 h 30, de baby à seniors. Les dossiers d'inscriptions et les renseignements sur les lieux d'entraînements seront donnés ce jour-là.

Tir à l'arc
Assemblée générale demain, à 19 heures, salle Relais 171.

Tennis
Assemblée générale demain, à 20 h 30 à la salle de la mairie.

ORGANISATION DE REUNIONS TECHNIQUES AVEC LES REPRESENTANTS DE LA PROFESSION AGRICOLE

Réunion du 03/11/2010

Nous ne rendons compte ici que des réunions techniques qui se sont déroulées en présence des agriculteurs locaux.

Diagnostic Environnement, Paysage et Analyse urbaine

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion : cette réunion a eu pour objectif de faire un état des lieux environnemental, paysager et urbanistique de la commune et d'identifier les enjeux liés à cette problématique.

Réunion du 17/12/2010

Enquête agricole auprès des exploitants travaillant des terres communales

. Participation de 10 exploitants agricoles intérieurs dont le représentant de la Chambre d'Agriculture.

. **Participation de 3 exploitants agricoles extérieurs.**

Objet de la réunion : le diagnostic du PLU aborde l'ensemble des caractéristiques territoriales. Dans le cadre du diagnostic sur les activités économiques, il a été procédé à un approfondissement de la dimension agricole. Cette réunion a eu pour objectif d'initier une enquête auprès des exploitants agricoles travaillant les terres communales.

Réunion du 14/01/2011

Diagnostic Equipement

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion : Pour comprendre le fonctionnement communal cette réunion de diagnostic a eu pour objectif de faire un état des lieux des équipements publics et collectifs communaux.

Réunion du 16/02/2011

Présentation du Porter à connaissance

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion :

Lors de cette réunion ont été présentés :

- Les prescriptions nationales : loi SRU, loi urbanisme et habitat de 2003, loi sur l'eau, loi paysage, loi sur la protection de la nature et de l'environnement, loi sur la prévention des risques de 2003, loi sur le bruit, loi sur l'accessibilité
- les prescriptions supra-communales : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse
- le SCOT
- le PERI.

Réunion du 25/02/2011

Présentation de l'enquête agricole

. Participation de 10 exploitants agricoles intérieurs dont le représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion : Restituer les données agricoles générales et faire un état des lieux de l'activité agricole du Bouchage.

Réunion du 01/04/2011

Elaboration du PADD (1)

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion :

Initier le travail sur le PADD communal.

Réunion du 06/05/2011

Elaboration du PADD (2)

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion :

Construire le projet politique communal sur la base des enjeux du diagnostic.

Réunion du 17/06/2011

Elaboration du PADD (3)

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion :

Finaliser le PADD en vue de la réunion de présentation aux services de l'Etat.

Réunion du 08/07/2011

Présentation du PADD

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

. Participation d'un exploitant agricole intérieur

Objet de la réunion : Présenter les orientations du Projet d'Aménagement aux services de l'état.

Réunion du 09/09/2011

Travail sur le zonage

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion : Travailler sur le Plan de zonage

Réunion du 21/10/2011

Travail sur le règlement (1)

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion : Initier le travail sur le règlement

Réunion du 18/11/2011

Travail sur le règlement (2)

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion : Travailler sur le règlement

Réunion du 23/02/2012

Travail sur le règlement (3)

. Participation d'un agriculteur local, représentant de la Chambre d'Agriculture.

Objet de la réunion : Travailler sur le règlement du PLU et notamment sur les zones agricoles.

DIFFUSION D'INFORMATIONS PAR LES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

. **Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2010** : «Le 28 mai est passé sur les Affiches de Grenoble, l'annonce légale pour le choix du nouvel urbaniste qui reprendra l'étude. Nous attendons de nombreuses candidatures. »

. **Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 août 2010** : «A la suite d'une consultation de divers cabinets d'études et urbanistes, trois candidats présélectionnés ont adressé leur offre en mairie et ont été reçus pour une audition le 21/07/2010. Nous avons été assistés tout au long de ces opérations par Christophe Schneider, urbaniste conseil au CAUE de Grenoble (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et par Pamela Reymond chargée de mission pour le SCOT à Crémieu. A l'issue de ces entretiens et après notation selon évaluation sur divers critères retenus dans le cahier des charges, la société EPODE à Chambéry a été jugée la mieux disante pour l'étude de la révision de notre POS en PLU.»

. **Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2010** : «La première réunion a eu lieu le 9 septembre 2010 ; il a été dressé un inventaire des documents à rassembler ainsi qu'un calendrier des prochaines réunions mensuelles. »

. **Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2010** : « La deuxième réunion a eu lieu le 7 octobre 2010 ; elle a porté sur le diagnostic sociodémographique de la commune et l'identification des premiers enjeux. Une plaquette de ce diagnostic est consultable en mairie. »

. **Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2011** : « Une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes le vendredi 21 octobre 2011 à 19 heures. Notre architecte urbaniste présentera le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. »

. **Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2011** : « Les documents élaborés tout au long de la procédure (synthèse du diagnostic, PADD...) sont tenus à la disposition de tous, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels. La rédaction de ces documents peut donner lieu à la rédaction d'observations qui en raison de leur caractère strictement personnel, peuvent seulement être consignées sur le registre de concertation ouvert à la mairie ».

. **Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2011** : « Un registre de concertation est à la disposition du public aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie pendant toute la durée de l'élaboration du PLU ».

. **Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2012** : • **Débat d'orientation sur le Projet d'Aménagement et de Développement durable du PLU : PADD.**

Le Code de l'urbanisme précise que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement. Elaboré à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement, le PADD du PLU exprime les éléments du projet communal sur lesquels la commune souhaite s'engager. Il est l'une des pièces obligatoires du PLU. Son contenu est défini aux articles L123-1 et R 123-3 du Code de l'Urbanisme. Madame le Maire indique que le débat d'orientation sur le PADD n'a pas pour objet d'arrêter la délimitation des différentes zones.

Compte tenu de l'avancement de l'élaboration du PLU et conformément aux obligations légales d'aménagement et de développement durable, Madame le Maire présente le document en vidéo projection et invite les membres du Conseil Municipal à débattre des orientations générales du PADD. Pour que ce débat puisse s'engager, Madame le Maire expose les propositions d'orientations générales de ce PADD.

Partie 1 : Rappel des enjeux du diagnostic

- **Thème 1 : Croissance démographique**
- **Thème 2 : Développement résidentiel**
- **Thème 3 : Inondabilité**

Partie 2 : Les priorités d'aménagement et de développement durable

- **Thème 1 : Bipolarité communale**
- **Thème 2 : Reconnaissance des paysages agricoles**

Partie 3 : Les principes d'aménagement pour la commune du Bouchage

- **Thème 1 : Organiser un développement maîtrisé et raisonnable autour des 5 pôles d'urbanisation principaux**
 - a) Trouver un équilibre permettant l'accueil de nouvelles familles tout en assurant leur sécurité au regard du risque d'inondations et le maintien du dynamisme communal
 - b) Organiser le développement communal autour des notions de centralité et de connexion des pôles d'urbanisation
 - c) Stopper l'extension de l'urbanisation en périphérie des hameaux et appuyer le développement communal sur l'urbanisation en dents creuses et la densification
 - d) Aménager les espaces de vie et de rencontre
 - e) Préserver le patrimoine architectural et patrimonial
- **Thème 2 : Organiser un développement qui préserve et valorise le patrimoine environnemental et paysager du territoire**
 - a) Préserver, gérer et valoriser le patrimoine identitaire : le paysage
 - b) Préserver et remettre en état les continuités écologiques
 - c) Mettre la gestion de l'eau au cœur des réflexions
 - d) Maîtriser les déplacements et œuvrer pour le développement des transports collectifs et des circulations douces
- **Thème 3 : Organiser un développement économique respectueux du territoire et des hommes**
 - a) Préserver le dynamisme agricole
 - b) S'appuyer sur les pôles d'emplois et de commerces périphériques
 - c) Développer les communications numériques.

Le débat est instauré, aucune question n'est soulevée. Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations du PADD en application de l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme et entérine le PADD présenté à l'unanimité des membres présents. Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que le groupe de travail va maintenant procéder au zonage et au règlement du PLU.

Le PADD de la commune du Bouchage est consultable en ligne sur le site internet de la commune du Bouchage, rubrique « Urbanisme » : <http://lebouchage38.fr/>

CREATION D'UNE RUBRIQUE PLU SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE



La commune du Bouchage a utilisé le support Internet pour améliorer l'accès à l'information des Boucharants sur l'élaboration du PLU.

Plusieurs documents ont été mis en ligne sur le site de la commune :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Le diaporama de présentation du PADD utilisé lors du débat d'orientation qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2012
- Une synthèse de la réunion publique du 6 septembre 2012

SUPPORT PRESSE

Publication d'article(s) dans la Presse locale.



PERMANENCES URBANISME

Des Boucharants ont rencontré l'Adjointe en charge de l'urbanisme lors des permanences urbanisme mises en place à la Mairie du Bouchage le mercredi matin.

RENDEZ-VOUS AVEC LE MAIRE

Des Boucharants ont rencontré le Maire lors de rendez-vous individuels.

CONCLUSION

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU du 31 mai 2010 ont été mises en œuvre tout au long de la l'élaboration du projet de PLU.

La concertation a associé l'ensemble des acteurs du territoire : la population, les élus, les techniciens et les partenaires extérieurs dans le processus d'élaboration du PLU.

Cette concertation a permis :

- Aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme qu'est le PLU ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.
- D'apporter des éléments constructifs au projet de PLU.

Ce bilan est destiné à être entériné par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2012 lors duquel l'arrêt du projet de PLU doit également être approuvé.